

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
4 MARS 2019**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- |                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| 1. Pauline FARRUGIA       | 4. Elizabeth FEE             |
| 2. Marcella DAVIS GERRISH | 5. Aaron PATELLA             |
| 3. Guy VEILLETTE          | 6. Alexandre-Nicolas LEBLANC |

ABSENT(S) : Michael PAGE

FORMANT QUORUM sous la présidence du conseiller Guy VEILLETTE, agissant à titre de Maire suppléant.

SONT AUSSI PRÉSENTS Daniel DÉCARY, Directeur général et Secrétaire-trésorier et Bruno BÉLISLE, Secrétaire-trésorier-adjoint.

**ORDRE DU JOUR – 4 MARS 2019**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2019
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

5. Liste des immeubles en vente pour non-paiement de taxes

**RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL**

6. Prestation de travail du personnel- approbation des banques de vacances et de temps à reprendre

**FINANCES ET TRÉSORERIE**

7. Acceptation des comptes à payer
8. Rapports des salaires nets – 2019-02

**GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS**

9. Règlement no. 2019-621 amendant le règlement 2015-582 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes – Avis de motion
10. Règlement no. 2019-621 amendant le règlement 2015-582 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes – Dépôt

**URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT**

11. Comité consultatif d'environnement et d'embellissement – Désignation des conseillers responsables et mandat préalable
12. Règlement 2019-620 amendant le règlement 2001-435 sur les permis et certificats – Adoption
13. Plan de gestion de la zone inondable de la rivière Massawippi; Village de North Hatley – demande aux instances gouvernementales et à la MRC de Memphrémagog
14. PIIA intermédiaire – 375, rue Wadleigh, transformation du bâtiment principal
15. PIIA intermédiaire – 4255, chemin Magog, restauration du bâtiment secondaire
16. Site du patrimoine – 170, rue Main, démolition partielle bâtiment secondaire
17. PIIA d'intégration supérieure – 170, rue Main, démolition partielle du bâtiment secondaire

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 18.. Entente intermunicipale relative au développement et à la prestation de l'offre de services de loisir sur les territoires du Canton de Hatley et du Village de North Hatley- Approbation et autorisation de signature
19. Réaménagement de l'aire de jeu du parc rivière ; appel d'offres pour la fourniture et l'installation des modules de jeu et du matériel de recouvrement des aires de protection – Autorisation de procéder

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

20. Entente intermunicipale pour la fourniture d'un service de prévention en sécurité incendie – Approbation et autorisation de signature

**VARIA**

21. Période de questions portant sur des sujets d'intérêt public local
22. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
4 MARS 2019**

**2019-03-04.01      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

JE, MARCELLA DAVIS-GERRISH, PROPOSE  
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.  
ADOPTÉE

**2019-03-04.02      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2019**

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE  
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 soit adopté.  
ADOPTÉE

**2019-03-04.03      INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL**

Le maire et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

**2019-03-04.04      PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR**

(19 ) citoyens assistent à la séance.

**INTERVENANTS**

MICHAEL GRAYSON  
MICHAEL GRAYSON  
DONALD WATT  
DONALD WATT  
MICHAEL GRAYSON  
JEAN-YVES DUROCHER

**OBJETS**

PLAN DE GESTION-DIFFÉRENCE ENTRE  
VERSION ANGLAISE ET FRANCAISE  
QUESTIONS SUR LA CARTE DÉPOSÉE À LA  
MRC  
**TRADUCTION DE CE QUI A ÉTÉ DIT SUR LA ZONE  
INONDABLE ET SUR LA CARTE SOUMISE À LA  
MRC**  
QUESTIONS SUR LES CONNAISSANCES DU  
CONSEIL SUR LE PLAN DE GESTION  
EST-CE QUE LE VILLAGE A PARTICIPÉ À LA  
FORMULATION DU PLAN DE GESTION  
QUESTIONS SUR LA DÉMARCHE SUR LE PLAN DE  
GESTION

**2019-03-04.05      LISTE DES IMMEUBLES EN VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

ATTENDU QUE la date de la vente des immeubles pour non-paiement de taxes est fixée au jeudi 13 juin 2019;

ATTENDU QUE la liste des immeubles mis en vente pour non-paiement de taxes doit être déposée, conformément aux dispositions de l'article 1022 du Code municipal;

ATTENDU QUE le conseil doit accepter le contenu de ladite liste;

JE, MARCELLA DAVIS-GERRISH, PROPOSE

QUE le conseil accepte la vente de chacun des immeubles énumérés ci-après, pour non-paiement de taxes pour les années 2016-2017-2018, en appliquant des taux d'intérêts de 12 % par année;

Matricule	Solde dû	
8916-75-3161	13 119.13 \$	
8816-83-8141	20 299.15 \$	

QUE le conseil mandate le Directeur général et Secrétaire-trésorier, Monsieur Daniel Décary ou le Secrétaire-trésorier adjoint, Monsieur Bruno Bélisle, de représenter la municipalité lors de la vente pour taxes, à la MRC de Memphrémagog, jeudi le 13 juin 2019.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
4 MARS 2019**

**2019-03-04.06**

**PRESTATION DE TRAVAIL DU PERSONNEL- APPROBATION DES BANQUES DE VACANCES ET DU TEMPS À REPRENDRE**

ATTENDU les banques de temps accumulées par les employés pour fins de vacances et de temps à reprendre;

ATTENDU que dans le cadre de la préparation des états financiers de la Municipalité il y a lieu de faire approuver ces banques par le Conseil;

ATTENDU le tableau soumis par le Directeur général et Secrétaire-trésorier;

JE, AARON PATELLA, PROPOSE

QUE le Conseil du Village de North Hatley approuve le tableau soumis par le Directeur général et Secrétaire-trésorier relatif aux banques de temps accumulé par les employés pour fins de vacances et de temps à reprendre au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

**2019-03-04.07**

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER**

JE, PAULINE FARRUGIA, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 4 MARS 2019 par le Service de trésorerie, au montant de 319 590.34 \$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$, selon la liste qui suit :

**RÉUNION DU : lundi 4 mars 2019  
MEETING OF : March 4, 2019**

Déposé : 2019-02-25  
Submit : 25-02-2019

FOURNISSEURS/SUPPLIERS	DATE	FACTURE/INVOICE	MONTANT/AMOUNT
<b>JEFFREY BEAN</b>			
AIDE DÉGLAÇAGE	2019-01-31		1 098.01 \$
AIDE DÉGLAÇAGE	2019-01-31		1 098.01 \$
AIDE DÉGLAÇAGE	2019-01-31		666.86 \$
AIDE DÉGLAÇAGE	2019-02-13		2 058.05 \$
AIDE DÉGLAÇAGE	2019-02-13		7 967.77 \$
<b>TOTAL</b>			<b>12 888.70 \$</b>
<b>Taxes incluses</b>			
<b>ÉNERGIE SONIC</b>			
DIESEL VOIRIE			1 269.25 \$
DIESEL VOIRIE			877.06 \$
DIESEL VOIRIE			1 496.04 \$
DIESEL VOIRIE			1 201.84 \$
MAZOUT FOURNAISE			703.15 \$
DIESEL VOIRIE			1 585.75 \$
MAZOUT FOURNAISE			1 108.88 \$
<b>TOTAL</b>			<b>8 241.97 \$</b>
<b>Taxes incluses</b>			
<b>HYDRO QUÉBEC</b>			
ÉCLAIRAGE GÉNÉRAL	2019-02-22		1 292.16 \$
STATIONNEMENT	2019-02-22		51.08 \$
PARC DREAMLAND	2019-02-22		113.23 \$
POMPE ÉGOUT 495 CH HOVEY	2019-02-22		30.85 \$
KIOSQUE	2019-02-22		1 350.52 \$
PAVILLON PLAGE	2019-02-22		62.39 \$
POMPE ÉGOUT 325 CH HOVEY	2019-02-22		152.18 \$
POMPE ÉGOUT CH DE LA RIVIÈRE	2019-02-22		915.52 \$
POMPTE ÉGOUT CH DU LAC	2019-02-22		93.57 \$
SUPRESSEUR MASSAWIPPI	2019-02-22		40.19 \$
SUPRESSEUR SHERBROOKE	2019-02-22		618.59 \$
<b>HYDRO QUÉBEC (SUITE)</b>			
PARC CH DE LA RIVIÈRE	2019-02-22		32.90 \$
USINE ÉPURATION	2019-02-22		3 636.25 \$

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
4 MARS 2019**

POMPE ÉGOUT CH MAGOG	2019-02-22	92.54 \$
QUAI MUNICIPAL	2019-02-22	172.73 \$
CASERNE INCENDIE	2019-02-22	282.78 \$

**TOTAL** **8 937.48 \$**  
Taxes incluses

**MÉCANIQUE TDR**

RÉPARATION VÉHICULE VOIRIE	2019-01-30	132.22 \$
RÉPARATION VÉHICULE VOIRIE	2019-01-30	308.59 \$
RÉPARATION VÉHICULE VOIRIE	2019-01-30	380.27 \$
RÉPARATION VÉHICULE VOIRIE	2019-01-30	968.37 \$
RÉPARATION VÉHICULE VOIRIE	2019-02-04	2 283.53 \$
RÉPARATION VÉHICULE VOIRIE	2019-02-08	1 497.47 \$
RÉPARATION VÉHICULE VOIRIE	2019-02-09	44.56 \$
RÉPARATION VÉHICULE VOIRIE	2019-02-09	258.69 \$
RÉPARATION VÉHICULE VOIRIE	2019-02-09	139.70 \$

**TOTAL** **6 013.40 \$**  
Taxes incluses

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE COATICOOK**

ENFOUISSEMENT ET REDEVANCES		440.32 \$
ENFOUISSEMENT ET REDEVANCES		397.56 \$
ENFOUISSEMENT ET REDEVANCES		92.46 \$
ENFOUISSEMENT ET REDEVANCES		112.10 \$
COMPOSTAGE		105.00 \$
COMPOSTAGE		17.00 \$
ENFOUISSEMENT ET REDEVANCES		2 787.55 \$
ENFOUISSEMENT ET REDEVANCES		392.28 \$
ENFOUISSEMENT ET REDEVANCES		107.88 \$
COMPOSTAGE		73.00 \$
ENFOUISSEMENT ET REDEVANCES		330.50 \$
ENFOUISSEMENT ET REDEVANCES		87.28 \$
ENFOUISSEMENT ET REDEVANCES		80.42 \$
ENFOUISSEMENT ET REDEVANCES		265.77 \$
COMPOSTAGE		10.00 \$
COMPOSTAGE		156.00 \$
ENFOUISSEMENT ET REDEVANCES		63.75 \$
ENFOUISSEMENT ET REDEVANCES		299.11 \$
ENFOUISSEMENT ET REDEVANCES		86.30 \$
ENFOUISSEMENT ET REDEVANCES		327.55 \$

**TOTAL** **6 231.83 \$**

**REGAN SHELDON**

ENTRETIEN DE LA PATINOIRE	2019-01-09	1 408.44 \$
ENTRETIEN DE LA PATINOIRE	2019-02-10	2 299.50 \$
AIDE À L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	2019-02-11	928.43 \$
AIDE À L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	2019-02-11	1 468.81 \$

**TOTAL** **6 105.18 \$**

Taxes incluses

**ENTREPRISES ALAIN PRÉFONTAINE**

SABLE ABRASIF		2 663.48 \$
SABLE ABRASIF		1 639.09 \$
SABLE ABRASIF		2 713.25 \$
SABLE ABRASIF		826.39 \$
SABLE ABRASIF		1 672.27 \$

**TOTAL** **9 514.48 \$**

Taxes incluses

**REVENU QUEBEC**

REMISES DE L'EMPLOYEUR REGULIER		21 251.46 \$
---------------------------------	--	--------------

**TOTAL** **21 251.46 \$**

**REVENU CANADA**

REMISES DE L'EMPLOYEUR REGULIER		9 400.29 \$
---------------------------------	--	-------------

**TOTAL** **9 400.29 \$**

**RIEM**

QUOTE PART ANNUELLE 1		116 097.50 \$
-----------------------	--	---------------

**TOTAL** **116 097.50 \$**

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
4 MARS 2019**

**PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI**

QUOTE PART ANNUELLE

17 437.54 \$  
**TOTAL 17 437.54 \$**

**GROUPE ULTIMA**

ASSURANCES GÉNÉRALES

20 681.00 \$  
**TOTAL 20 681.00 \$**

**Taxes incluses**

**RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON**

FACTURATION PROGRESSIVE - AUDIT

8 623.13 \$  
**TOTAL 8 623.13 \$**

**Taxes incluses**

**TARDIF DIESEL**

REMBOURSEMENT CAUTION SUR APPEL  
D'OFFRE 2018

12 400.00 \$  
**TOTAL 12 400.00 \$**

**SANI-ESTRIE**

RAMASSAGE DÉCHETS RÉCUPÉRATION

COMPOST

JANVIER

6 584.99 \$

RAMASSAGE DÉCHETS RÉCUPÉRATION

COMPOST

FÉVRIER

6 584.99 \$

**TOTAL 13 169.98 \$**

**Taxes incluses**

**SEL WARWICK**

SEL DE DÉGLAÇAGE

1-183798

4 068.71 \$

RAMASSAGE DÉCHETS RÉCUPÉRATION

COMPOST

1-185187

4 734.71 \$

**TOTAL 8 803.42 \$**

**Taxes incluses**

**GRAND TOTAL 285 797.36 \$**  
**Taxes incluses**

ADOPTÉE

2019-03-04.08

**RAPPORTS DES SALAIRES NETS – 2019-02**

ÉLUS	4 220.99 \$
PERMANENTS	24 419.59 \$
	<b>28 640.58 \$</b>

2019-03-04.09

**RÈGLEMENT NO. 2019-621 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2015-582 CONCERNANT LES NUISANCES ET VISANT À PRÉVENIR L'INFESTATION DES MOULES ZÉBRÉES ET AUTRES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES – AVIS DE MOTION**

JE, ÉLIZABETH FEE , donne avis de motion que sera soumis lors d'une prochaine séance le « Règlement n° 2019-621 amendant le règlement 2015-582 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes ».

2019-03-04.10

**RÈGLEMENT NO. 2019-621 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2015-582 CONCERNANT LES NUISANCES ET VISANT À PRÉVENIR L'INFESTATION DES MOULES ZÉBRÉES ET AUTRES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES – DÉPÔT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 2019-621 et ont pu en prendre connaissance;

JE, ÉLIZABETH FEE , PROPOSE

QUE soit confirmé le dépôt du projet de règlement numéro 2019-621 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes.

QUE le règlement « Règlement n° 2019-621 amendant le règlement 2015-582 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes » soit soumis pour adoption lors d'une prochaine séance régulière du conseil.

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
4 MARS 2019**

ADOPTÉE

2019-03-04.11

**COMITÉ CONSULTATIF D'ENVIRONNEMENT ET D'EMBELLISSEMENT –  
DÉSIGNATION DES CONSEILLERS RESPONSABLES ET MANDAT PRÉALABLE**

ATTENDU la volonté du Conseil de procéder à la mise en place d'un comité consultatif d'environnement et d'embellissement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'environnement et d'embellissement aura pour mandat de réaliser des études, de formuler des recommandations au conseil et de réaliser des activités dans ses champs d'action;

ATTENDU la volonté du Conseil de procéder à une démarche impliquant une participation représentative de la communauté;

ATTENDU la volonté du Conseil de nommer les élus responsables du comité;

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

QUE les conseillers Elizabeth Fee et Aaron Patella soient désignés comme responsables du comité consultatif d'environnement et d'embellissement;

QUE le conseiller Aaron Patella agisse comme Président du comité;

QUE les responsables du comité recommandent au Conseil un projet de fonctionnement du comité de même qu'un mode de recrutement des membres.

ADOPTÉE

2019-03-04.12

**RÈGLEMENT 2019-620 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2001-435 SUR LES PERMIS ET  
CERTIFICATS – ADOPTION**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 février 2019 et que le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la même séance.

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance, selon les exigences du Code municipal;

JE, GUY VEILLETTE, PROPOSE

QUE le règlement intitulé « Règlement 2019-620 amendant le règlement 2001-435 sur les permis et certificats » soit adopté.

ADOPTÉE

2019-03-04.13

**PLAN DE GESTION DE LA ZONE INONDABLE DE LA RIVIÈRE MASSAWIPPI; VILLAGE  
DE NORTH HATLEY – DEMANDE AUX INSTANCES GOUVERNEMENTALES ET À LA  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG**

ATTENDU QUE le 16 décembre 2016, la MRC de Memphrémagog a adopté, par la résolution 457-16, le projet de règlement 21-16 afin de modifier le schéma d'aménagement 8-98 en intégrant un plan de gestion tel que prévu par la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ;

ATTENDU QUE la MRC a tenu plusieurs rencontres avec différents ministères (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques, Ministère de la Sécurité Publique, Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs et le Ministère de la Santé et des Services sociaux) dans le cours de l'élaboration du plan de gestion ;

ATTENDU QUE la MRC a apporté plusieurs ajustements à son projet de règlement suite à l'avis du Ministre et cela en accord avec les différents ministères impliqués ;

ATTENDU QUE la MRC Memphrémagog a tenu des consultations publiques le 13 avril 2017, selon la procédure prévue ;

ATTENDU QUE la MRC Memphrémagog a adopté le règlement 21-16, le 21 juin 2017 ;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
4 MARS 2019**

ATTENDU QUE le décret n°777-2017 déposé par le Gouvernement du Québec le 17 juillet 2017 déclare une zone d'intervention spéciale en zone inondable affectant la Municipalité du Village de North Hatley ;

ATTENDU QUE l'avis de non-conformité du ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation au règlement 21-16 de la MRC repose uniquement sur la suspension de l'article 5 de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) par le décret n°777-2017 ;

ATTENDU QUE le décret a été levé le 19 janvier 2019 et que la PPRLPI continue de s'appliquer ;

ATTENDU QUE le développement socio-économique de la Municipalité du Village de North Hatley, par la présence d'un secteur à revitaliser de 17,6 hectares en partie en zone inondable, dépend de la conformité au plan de gestion déposé ;

ATTENDU QUE le mécanisme et les engagements du plan de gestion garantissent une protection adéquate des milieux riverains, leur mise en valeur et, leur restauration compte tenu de la présence de plus de 60% des rives anthropiques et non végétalisés ;

JE, PAULINE FARRUGIA, PROPOSE

QUE le conseil municipal demande au Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation d'indiquer à la MRC de Memphrémagog la procédure à suivre pour que le règlement 21-16 tel qu'adopté le 21 juin 2017 puisse être analysé et recevoir l'approbation du ministre;

QUE le Conseil municipal du Village de North Hatley demande au Ministre de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques d'indiquer à la MRC de Memphrémagog si de nouvelles considérations font en sorte de nécessiter des modifications du règlement 21-16 tel qu'adopté le 21 juin 2017, de même que la recevabilité dudit règlement ;

QU'advenant que le règlement puisse être de nouveau déposé, demander à la MRC de Memphrémagog de reprendre les démarches en vue d'une approbation gouvernementale du plan de gestion selon les modalités prévues.

ADOPTÉE

2019-03-04.14

**PIIA INTERMÉDIAIRE – 375, RUE WADLEIGH, TRANSFORMATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL**

ATTENDU QUE la demande pour les travaux au 375, rue Wadleigh est assujettie au règlement de PIIA ;

ATTENDU QUE l'objectif vise à assurer une intégration par rapport aux propriétés environnantes dans un souci de conserver les caractéristiques dominantes du milieu ;

ATTENDU QUE le projet de transformation apporte une meilleure lecture de l'immeuble et qu'elle est qualifiée de plus fluide ;

ATTENDU QUE les modifications suggérées proposent une symétrie et des modulations entre les étages.

ATTENDU QUE le bardeau de cèdre est une modification suggérée pour le revêtement de la toiture en plus d'être appliquée au revêtement des murs du deuxième niveau, tel que l'existant ;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le CCUP recommande au Conseil municipal d'approuver la demande de transformation.

JE, ÉLIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le conseil accepte la recommandation du CCUP.

ADOPTÉE

2019-03-04.15

**PIIA INTERMÉDIAIRE – 4255, CHEMIN MAGOG, RESTAURATION DU BÂTIMENT SECONDAIRE**

ATTENDU QUE la demande pour les travaux sur le lot 4 028 665 est assujettie au règlement de PIIA ;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
4 MARS 2019**

ATTENDU QUE l'objectif du PIIA intermédiaire vise à assurer une intégration par rapport aux propriétés environnantes dans un souci de conserver les caractéristiques dominantes du milieu ;

ATTENDU QUE l'implantation n'est pas modifiée, que le bâtiment bénéficie d'un droit acquis et qu'il peut uniquement être réparé ;

ATTENDU QUE les plans reçus le 13 février 2019 de l'architecte Claire Moore fait partie intégrante de la présente résolution ;

ATTENDU QUE la restauration du bâtiment implique les travaux suivants :

- Le béton apparent des murs sera recouvert de crépi de couleur identique au béton, de couleur grise et au fini lisse ;
- La toiture et les murs seront réparés ;
- La fenêtre au-dessus de la porte serait retirée de façon à permettre plus de revêtement extérieur dans le pignon en bardeau de cèdre;

ATTENDU QUE la résolution municipale 2018-07-09.8.1 a été approuvée 10 juillet 2018 en vertu du PIIA, que les travaux n'ont pas été réalisés et que quelques éléments du projet ont été modifiés;

ATTENDU QUE le CCUP recommande au Conseil municipal d'approuver la demande de restauration.

JE, ÉLIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le conseil accepte la recommandation du CCUP;

QUE la résolution 2018-07-09.8.1 soit abrogée.

ADOPTÉE.

2019-03-04.16

**SITE DU PATRIMOINE – 170, RUE MAIN, DÉMOLITION PARTIELLE BÂTIMENT SECONDAIRE**

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 170, rue Main, est situé dans un site patrimonial et que la protection s'applique aux terrains ainsi qu'à l'enveloppe extérieure des constructions qui s'y élèvent ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le préavis le 21 janvier 2018 pour la demande de travaux, tel que prévu à l'article 139 de la Loi sur le patrimoine culturel;

ATTENDU QUE le bâtiment a été construit en 1887 par une association fraternelle ;

ATTENDU QUE le bâtiment ne peut plus être utilisé pour ses fins récréatives suite à l'incendie survenu le 30 octobre 2018 ;

ATTENDU QUE le bâtiment présente un état de détérioration avancée, selon l'évaluation déposée le 17 décembre 2018 par la firme J.-P. Cadrin et ass.;

ATTENDU QUE le bâtiment présente un risque pour la sécurité publique et pour la protection de l'environnement ;

ATTENDU QUE les travaux de démolition partielle seront réalisés manuellement, sans déblai ni remblai, puisque la fondation sera maintenue ;

ATTENDU QUE la valeur patrimoine s'inscrit dans l'harmonie d'un paysage bâti à l'intérieur d'un vaste patrimoine naturel par lequel on retrouve au premier plan, le lac Massawippi et au second plan, les vallons forestiers ce qui forme cet ensemble unique et pittoresque. Ce n'est donc pas le bâtiment en lui-même qui représente l'essence des valeurs à conserver ;

ATTENDU QUE le CCUP recommande au Conseil municipal d'approuver la demande de démolition, sans condition supplémentaire relative à la conservation des valeurs patrimoniales en vertu de l'article 138 de la Loi sur le patrimoine culturel.

JE, GUY VEILLETTE, PROPOSE

QUE le conseil accepte la recommandation du CCUP.

ADOPTÉE.

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
4 MARS 2019**

2019-03-04.17

**PIIA D'INTÉGRATION SUPÉRIEURE – 170, RUE MAIN, DÉMOLITION PARTIELLE  
BÂTIMENT SECONDAIRE**

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans la zone de PIIA d'intégration supérieure et que la demande est assujettie au règlement de PIIA ;

ATTENDU QUE l'objectif du PIIA concernant les bâtiments accessoires est : « d'assurer une intégration des bâtiments accessoires par rapport aux propriétés adjacentes tout en conservant les éléments naturels d'intérêt et minimiser les impacts sur la topographie existante et à conserver les percées visuelles sur le lac et la rivière Massawippi ».

ATTENDU QUE le bâtiment ne peut plus être utilisé pour ses fins récréatives suite à l'incendie survenu le 30 octobre 2018 ;

ATTENDU QUE le bâtiment présente un état de détérioration avancée, selon l'évaluation déposée le 17 décembre 2018 par la firme J.-P. Cadrin et ass. ;

ATTENDU QUE le bâtiment présente un risque pour la sécurité publique et pour la protection de l'environnement ;

ATTENDU QUE la démolition est demandée afin de reconstruire un bâtiment similaire sur les fondations actuelles ;

ATTENDU QUE le CCUP recommande au Conseil municipal d'approuver la demande de démolition.

JE, GUY VEILLETTE, PROPOSE

QUE le conseil accepte la recommandation du CCUP.

ADOPTÉE.

2019-03-04.18

**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT ET À LA  
PRESTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE LOISIR SUR LES TERRITOIRES DU  
CANTON DE HATLEY ET DU VILLAGE DE NORTH HATLEY- APPROBATION ET  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU l'accord de principe adopté par le Conseil lors de sa séance régulière du 14 janvier 2019 en vue de la conclusion des échanges pour établir les conditions d'une entente intermunicipale;

ATTENDU QUE les représentants des parties se sont entendus sur les conditions d'un partenariat permettant le développement d'une offre de services unifiée, diversifiée et à des conditions uniformisées pour les citoyens du Canton de Hatley et du Village de North Hatley;

ATTENDU QU'un projet d'entente est soumis aux conseils respectifs des municipalités pour approbation;

JE, MARCELLA DAVIS-GERRISH , PROPOSE

QUE la municipalité approuve les conditions du projet d'entente proposée par les représentants des parties;

QUE le Maire Monsieur Michael Page et le Directeur général et Secrétaire-trésorier Monsieur Daniel Décary soient autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉE

2019-03-04.19

**RÉAMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE JEU DU PARC RIVIÈRE ; APPEL D'OFFRES POUR  
LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES MODULES DE JEU ET DU MATÉRIEL DE  
RECOURVEMENT DES AIRES DE PROTECTION – AUTORISATION DE PROCÉDER**

ATTENDU QUE les plans et devis pour le réaménagement de l'aire de jeu du parc Rivière sont complétés;

ATTENDU QU'il soit opportun d'entreprendre le processus d'appel d'offres pour la fourniture et l'installation des modules de jeu, d'accessoires et du matériel de recouvrement des aires de protection;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés en juin 2019;

JE, AARON PATELLA , PROPOSE

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
4 MARS 2019**

QUE le Directeur général et Secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder à un appel d'offres par invitation selon le mode d'octroi d'un contrat à l'aide d'une grille de pondération incluant le prix;

QUE les critères et la pondération qui suivent soit utilisés pour déterminer le résultat :

Design d'ensemble	15 points
Nombre de composants	15 points
Originalité des composants	20 points
Intérêt pour les utilisateurs	20 points
Résistance au vandalisme	15 points
Prix	15 points
<b>TOTAL</b>	<b>100 points</b>

QUE chacun des critères soit évalué en ayant recours à l'échelle suivante :

Note attribuée	Évaluation	Description de l'évaluation	Prix
100%	« excellent »	Qui dépasse substantiellement, sur tous les aspects, le niveau de qualité recherché	Budget ciblé ou inférieur
80%	« plus que satisfaisant »	Qui dépasse, pour plusieurs éléments, le niveau de qualité recherché	Budget ciblé + un prix supplémentaire maximum de 1 %
60%	« satisfaisant »	Qui répond en tout point au niveau de qualité recherché	Budget ciblé + un prix supplémentaire maximum de 2 %
40%	« peu satisfaisant »	Qui ne répond pas, pour un élément important, le niveau de qualité recherché	Budget ciblé + un prix supplémentaire maximum de 3 %
20%	« insatisfaisant »	Qui n'atteint pas, sur quelques éléments importants, le niveau de qualité recherché	Budget ciblé + un prix supplémentaire maximum de 4 %
0%	« médiocre »	Qui n'atteint pas, sur plusieurs aspects, le niveau de qualité recherché	Budget ciblé + un prix supplémentaire maximum de 5 % ou plus

QUE le critère du plus bas prix soit utilisé en cas d'égalité de pointage entre deux soumissionnaires;

ADOPTÉ.

2019-03-04.20

**ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Memphrémagog (ci-après appelé : « schéma de couverture ») est entré en vigueur le 3 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité a l'obligation de mettre en oeuvre les actions locales prévues au schéma de couverture, notamment en matière de prévention;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley, partie de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est, désire se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.27.1) pour conclure une entente relative à la prévention incendie;

ATTENDU le projet d'entente proposé par la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est afin d'assurer la prestation des services sur le territoire du Village de North Hatley;

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

QUE la Municipalité approuve les conditions de l'entente proposée par la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est;

QUE le Maire Monsieur Michael Page et le Directeur général et Secrétaire-trésorier Monsieur Daniel Décaré soient autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
4 MARS 2019**

**VARIA**

2019-03-04.21

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT PUBLIC LOCAL**

<b>INTERVENANTS</b>	<b>OBJETS</b>
M. PATRICK LAJOIE MICHAEL GRAYSON	DATE DE FIN DE L'ENTENTE POUR LA MARINA QUELS SONT LES IMPACTS DE LA POSSIBLE CONSTRUCTION DES CONDOS ET COMMERCES
MICHAEL ROCHETTE	PEUT-ON CHIFFRER L'ENTENTE SUR LES LOISIRS
M. PATRICK LAJOIE	NOUVELLES DU PONT ET DE L'ENFOUISSEMENT DES FILS
DONALD WATT	PLAN DE GESTION : SI ON AUTORISE DES CONSTRUCTIONS DANS LA ZONE INONDABLE ET QUE LE GOUV N'INDEMNISE PAS EN CAS D'INONDATION ...
WILSON	MOULES ZEBRÉES : LE RÈGLEMENT EST-IL ASSEZ ÉTOFFÉ POUR PRÉVENIR L'INFESTATION ?
VINCENT DIONNE	MOULES ZEBRÉES : IL N'Y A PAS DE CONTRÔLE VRAIMENT...
VINCENT DIONNE	DES MAISONS SE FONT VANDALISER ... DANS LA ZONE INONDABLE
JEAN-YVES DUROCHER	LE PROJET DE LA ZONE INONDABLE EST-IL HYPOTHÉTIQUE OU PAS ? COMBIEN A COÛTÉ LES PLANS POUR LA ZONE INONDABLE ? EST- CE QUE LA MUNICIPALITÉ VA PARLER DE FUSION AVEC LE DÉPUTÉ BÉLANGER ?
NAISI LABARON DIONNE-GOSSELIN	INFOS SUR LE CONNAUGHT INFOS POUR LES VENTES POUR TAXES, INFOS POUR LES TRAVAUX SUR LA ROUTE 108
VINCENT DIONNE	INFOS SUR LE DÉNEIGEMENT ET LE NETTOYAGE DES ÉGOÛTS

2019-03-04.22

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 H 48 les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

JE, MARCELLA DAVIS-GERRISH, PROPOSE

QUE la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
GUY VEILLETTE  
Maire-SUPPLÉANT

\_\_\_\_\_  
Daniel Décary  
Directeur general et Secrétaire- trésorier

Je, GUY VEILLETTE, atteste que la signature du  
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient  
au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.